

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SARTHE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION : 11/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre, à 20 H 30, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCO, à Louplande.

Nombre de conseillers		
En exercice : 46	Présents : 29	Votants : 39

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes ALINE, COUET, DELAHAYE, GARNIER, HARDOUIN, MOUSSAY, QUEANT, ROTON VIVIER, SIMON, VIOT (suppléante de m. BOURMAULT, empêché).

MM. AVIGNON, BERGUES, CHALUMEAU, COYEAUD, FABUREL, FONTAINEAU, GARNIER, GEORGET, HEULIN, JARROSSAY, LECERF, LEPROUX, LERUEZ, MAZERAT, PANETIER, PAVARD, RICHARD, TÉLLIER.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. BOURMAULT.

ABSENTS : Mmes CORBIN, FERRAND, ROGER, SCHMITT, TAUREAU, MM. BRETON, DESPRES.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme BOURNEUF COURTABESSIS donne pouvoir à M. FONTAINEAU, Mme EL IRARI à M. PANETIER, Mme MENAGE à M. BERGUES, Mme POIDVIN FOURNELLE à Mme HARDOUIN, Mme RIOLE à M. RICHARD, M. D'AILLIERES à M. COYEAUD, M. BOISARD à M. FABUREL, M. CORBIN à Mme QUEANT, M. PIERRIEU à Mme MOUSSAY, M. VIOT à M. AVIGNON.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Mme LOYANT Laëtitia, Directrice Générale des Services et Mme LANCIEN Delphine, Assistante administrative.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

OBJET : Finances – Déchets Ménagers – Tarifs 2026

La Commission Déchets s'est réunie le 23 octobre dernier et a acté les principes de tarifs suivants :

Au vu des recettes escomptées, des excédents de fonctionnement et des diminutions des tonnages constatés en déchèteries, les élus de la commission proposent donc de maintenir les tarifs actuels pour l'année prochaine, à l'exception des tarifs suivants :

- ✓ Création d'un tarif « PRO 5 » dédié aux entreprises de 10 à 50 salariés qui ont une production d'ordures ménagères résiduelles (sacs noirs) de 50L hebdomadaire maximum (dotation en sacs équivalente au forfait PRO 1), accès libre aux PAV mais pas d'accès aux déchèteries. Tarif annuel de 100 €,
- ✓ Modification des tarifs de revente des sacs pour la collecte annuelle d'amiante (afin de diminuer le reste à charge de la Communauté de communes qui était de 79% cette année) :
 - 20 € pour les sacs de 100L (au lieu de 16 €),
 - 40 € pour les sacs de type big-bag ou tôle (au lieu de 32 €),

L'ensemble des tarifs Gestion des Déchets est fourni en annexe.

Le Conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les tarifs présentés en annexe à compter du 1^{er} janvier 2026.

Pour extrait conforme,

La Suze sur Sarthe, le 11/12/2025,

Signature de la Secrétaire de séance



Signature du Président



Communauté de Communes du Val de Sarthe
Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

PARTICULIERS	2025	2026
Collectes en porte-à-porte et apport volontaire		
Foyer 1 personne	135,00 €	135,00 €
Foyer 2 personnes	204,00 €	204,00 €
Foyer 3 personnes	268,00 €	268,00 €
Foyer 4 personnes	286,00 €	286,00 €
Foyer 5 personnes et +	310,00 €	310,00 €
Résidence secondaire	137,00 €	137,00 €
Terrains de loisirs	94,00 €	94,00 €
Déchèteries		
1 carte/foyer avec 18 passages annuels inclus	inclus	inclus
<i>Forfait au-delà des 18 passages (à compter de la mise en place)</i>	<i>15€ les 3 passages</i>	
Carte perdue, non rendue à l'arrêt du contrat, cassée ou volée (désactivation de l'ancienne)	30,00 €	30,00 €
Carte défectueuse	- €	- €
Forfait gros tonnage (sous condition) - pour 1 mois	50,00 €	50,00 €
PROFESSIONNELS	2025	2026
Forfaits et frais fixes		
<u>Catégorie 1</u> - Collecte en sacs pour les ordures ménagères + PAV pour les recyclables (hors déchèterie) + 1 carte déchèterie	114,00 €	114,00 €
<u>Catégorie 2</u> - Forfait pour une collecte en bac (700L maxi) + PAV pour les recyclables (hors déchèterie) + 1 carte déchèterie	399,00 €	399,00 €
<u>Catégorie 3</u> - Forfait mensuel pour une collecte supplémentaire hebdomadaire (soit en C2) - UNIQUEMENT pour les COLLECTIVITES (sur inscription)	90,00 €	90,00 €
<u>Catégorie 4</u> - Forfait annuel pour un accès en déchèterie (permet l'obtention d'une carte) - Les dépôts seront facturés au réel en sus - Pas de collecte des OMR ou des recyclables	50,00 €	50,00 €
<u>Catégorie 5</u> - Collecte en sacs pour les ordures ménagères + PAV pour les recyclables - PAS d'accès aux déchèteries	-	100,00 €
Carte supplémentaire (nombre illimité)	30,00 €	30,00 €
Carte perdue, non rendue à l'arrêt du contrat, cassée ou volée (désactivation de l'ancienne)	30,00 €	30,00 €
Remplacement carte défectueuse	- €	- €
Dépôts en déchèteries - part variable (tout m³ entamé est du) - tarif au m³ (excepté les DDS au poids)		
Déchets bénéficiant de REP (filère avec responsabilité élargie du producteur) : D3E, Mobilier, gravats, une partie du bois et des déchets dangereux spéciaux	- €	- €
Tout venant (non valorisables)	25,00 €	25,00 €
Déchets verts	10,00 €	10,00 €
Bois (non soumis à REP)	12,00 €	12,00 €
Cartons	7,00 €	7,00 €
DDS (Déchets dangereux spéciaux) nous soumis à la REP	5,00 €/kg	5,00 €/kg
Ferrailles	- €	- €

STRUCTURES EXCEPTIONNELLES	2025	2026
<u>Collecte des ordures ménagères en porte à porte, recyclables en apport volontaire et accès en déchèterie</u> (une carte d'accès fournie - apports facturés en sus, excepté pour les communes)		
Commune - facturation à l'habitant	2,49 €	2,49 €
Collège, Lycée conventionné - facturation à l'élève	2,92 €	2,92 €
Maison de retraite, foyer logement - facturation au résident	50,50 €	50,50 €
Terrain de camping, chalet - facturation à la nuitée	0,17 €	0,17 €
Marché de la Suze - facturation à l'année	1 833,00 €	1 833,00 €
Terrain Gens du Voyage - forfait à l'année	1 233,00 €	1 233,00 €
<u>Convention avec d'autres structures - hors territoire</u>		
Facturation des créations de cartes à la CC OBB (convention pour les habitants de Moncé en Belin pour l'accès aux déchèteries de la CC VDS)	6,00 €	6,00 €

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES	2025	2026
<u>Collecte des ordures ménagères résiduelles</u>		
Rouleau supplémentaire - sacs 30 litres	32,30 €	32,30 €
Rouleau supplémentaire - sacs 50 litres	45,20 €	45,20 €
<u>Participation forfaitaire pour l'achat de sacs conformes à la réglementation pour la collecte d'amiante</u>		
Sac 100 litres	16,00 €	20,00 €
Sac 1m3 (type big-bag ou tôle)	32,00 €	40,00 €
<u>Participation forfaitaire pour l'achat d'un équipement de compostage</u> (un seul par foyer)		
Composteur petit modèle (345 litres)	30,00 €	30,00 €
Composteur grand modèle (800 litres)	50,00 €	50,00 €
Lombricomposteur - avec les vers	50,00 €	50,00 €